



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/453

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 21 000 euros en faveur de l'association Les Enfants de la Colline, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Popy », sis 33 rue Henry Gorjus à Lyon 4ème, pour l'achat et la pose de matériels et mobiliers et la réalisation des études préalables. Approbation et autorisation de signature de la convention.

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/453 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 21 000 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION LES ENFANTS DE LA COLLINE, GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « POPY », SIS 33 RUE HENRY GORJUS A LYON 4EME, POUR L'ACHAT ET LA POSE DE MATERIELS ET MOBILIERS ET LA REALISATION DES ETUDES PREALABLES. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 09 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Mobilier et petits aménagements pour crèches associatives».

Par les délibérations n°2020/5349 du 27 janvier 2020 et n° 2020/312 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement au profit de l'équipement petite enfance « Popy » d'un montant cumulé de 192 000 euros pour l'année 2020.

L'association « Les Enfants de la Colline » participe pleinement à la politique petite enfance développée par la Ville de Lyon, en assurant notamment la gestion, le fonctionnement et l'animation de la structure d'accueil petite enfance « Popy », d'une capacité de 41 places, situé 33 rue Henry Gorjus à Lyon 4^{ème}.

La vétusté des locaux de la crèche a été soulignée dans les derniers rapports de visite de la PMI au sein de l'établissement (2017-2018). C'est pourquoi l'association porte un projet de redéfinition des espaces au sein de cette structure, pour lequel une subvention a été demandée auprès de la CAF.

La Ville de Lyon est sollicitée pour l'aide à l'achat de divers éléments de mobilier et d'équipement visant un accueil sécurisé du jeune enfant dans un cadre soucieux de l'inclusion de tout type de public.

Ces éléments sont répartis comme suit :

- Acquisition et pose d'une porte d'entrée et d'un visiophone sécurisés
- Installation de brasseurs d'air
- Achat de lits gain de place
- Achat de placards à couches ignifugés

L'association a présenté un budget d'investissement de 27 101 euros TTC et a sollicité le soutien de la Ville à hauteur de 26 000 euros, le reste étant financé par l'association.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 21 000 euros en faveur de cette association, pour le financement des équipements et du mobilier proposés et la réalisation des diagnostics techniques amiante préalables. Les conditions et modalités de

versement de la subvention d'investissement de la Ville de Lyon sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations n°2015/1195 du 09 juillet 2015, n°2020/5349 du 27 janvier 2020 et n°2020/312 du 19 novembre 2020 ;

Vu la convention annexée au présent rapport ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

1 – Une subvention d'équipement d'un montant de 21 000 euros est allouée à l'association Les Enfants de la Colline pour l'achat et la pose de matériels et mobiliers et la réalisation d'études préalables à la crèche Popy.

2 – La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'association Les Enfants de la Colline est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur l'article 20421, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET